

Séance du 4 avril 2018

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf M. Jean-Paul DUREY qui donne pouvoir à M. Cédric LINDECKER. Mme Claudine REGAZZONI, en retard, ne participe pas aux délibérations 1 à 4.

Début de séance : 20h30

Le compte rendu de la séance du 26 février 2018 est approuvé à l'unanimité

Délibérations :

1/ Comptes administratifs 2017

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs des budgets Commune et Assainissement.

Mme Corinne TALTAVULL de la commission des finances locales propose aux membres de délibérer hors la présence du Maire. Après étude, les conseillers votent les comptes administratifs des budgets Commune et Assainissement et constatent qu'ils sont en conformité avec les comptes de gestion 2017 dressés par le Percepteur.

Résultats de l'exercice :

Budget Commune (principal) :

Fonctionnement : excédent de 6 433.99 €

Investissement : déficit de 14 313.37 €

Budget Assainissement :

Fonctionnement : déficit de 2 607.05 €

Investissement : excédent de 5 007.79 €

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2/ Comptes de gestion 2017

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2017 dressés par le Percepteur de la Trésorerie de Morre Roulans pour les comptabilités des budgets Commune et Assainissement.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

3/ Budget Assainissement : transfert des résultats sur le budget principal

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence « assainissement et eau » a fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Conformément à la réglementation en vigueur, il est donc proposé au Conseil Municipal de transférer les résultats au **budget principal** de la manière suivante :

compte R001 34 748.82 € € (excédent d'investissement)

compte R002 1 972.27 € (excédent de fonctionnement).

En outre afin de pouvoir établir des mandats au profit de la CAGB, les prévisions budgétaires suivantes seront inscrites au budget principal :

compte 678 : 1 973 € mandat de 1 972.27 €

compte 1068 : 34 749 € mandat de 34 748.82 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal :

donne son accord pour la clôture des activités « Eau et Assainissement » au 31/12/2017

autorise le transfert des résultats susmentionnés en fonctionnement et en investissement de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à hauteur des montants constatés autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au transfert de ces résultats.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

4/ Budget Commune : affectation des résultats

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2017

Vu le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif

Le Conseil affecte les résultats de clôture aux comptes suivants :

RF 002/excédent de fonctionnement reporté : 39 675.52 €

DI 001/déficit d'investissement reporté : 14 236.73 €

Solde restes à réaliser : - 3 708.80

Soit un besoin de financement de 17 945.53 € (-14236.73 – 3708.80)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de reprendre les résultats du BP Assainissement clôturé le 31/12/2017 :

compte R001 + 34 748.82 € (excédent d'investissement)

compte R002 + 1 972.27 € (excédent de fonctionnement).

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'affecter le cumul de ces résultats de clôture :

RI 001/excédent d'investissement reporté : +16 803.29 €

RF 002/excédent de fonctionnement reporté : + 41 647.79

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

5/ Devis 2018

Mise en place de deux radars pédagogiques : le devis ELANCITE est retenu pour un montant de 2677.20 € TTC

pour : 10 contre : 0 abstention : 1

Travaux en forêt : le devis ONF pour curage de fossés parcelles 4 à 12, comprenant les honoraires (606 € HT), et les travaux (8456 € HT), est accepté pour un montant total de 11234.40 € TTC

pour : 11/11

Informatique secrétariat : le devis de JM informatique (ajout de mémoire) est retenu pour un montant de 292 € TTC

Pour : 11/11

Réfection des volets du bâtiment mairie/sablage : le Conseil Municipal accepte le devis de CBois Agencement pour un montant de 450.60 € TTC

pour : 10 contre : 0 abstention : 1

6/ Vote des taxes locales 2018

Le Conseil Municipal décide les taux suivants :

Taxe d'habitation : 11.63 %

Taxe foncière sur le bâti 15.07 %

Taxe foncière sur le non bâti 14.92 %

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

7/ Budget Primitif 2018

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif 2018 présenté comme suit :

Fonctionnement :

dépenses 123 227.00 €

recettes 124 784.79 €

Investissement :

dépenses 53 112.80 €

recettes 53 113.29 €

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Vu pour être affiché le 6 avril 2018, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER